

# Le vœu d'obéissance : un risque de mainmise ?

## Introduction

Il faut un certain courage pour se retrouver en assemblées fraternelles et aborder la question des abus, particulièrement lorsqu'ils sont favorisés par le vœu d'obéissance et l'exercice de l'autorité. Il faut encore plus de courage pour se regarder en face, chacune de nous et se poser la question annoncée ce matin : dans quelle mesure sommes-nous des abuseuses en puissance et/ou des abusées potentielles ?

## I- A partir de quand y a-t-il abus ?

### A- Le terme « abus »

Le mot abus vient du latin **ab-usus**. C'est le mauvais usage, *l'usage détourné* que l'on fait de quelque chose qui vous appartient en propre (abuser de son pouvoir). Dans le langage courant, c'est aussi *l'utilisation exagérée* ou excessive d'un bien (abuser d'alcool, abuser des écrans...). Il y a l'idée de transgression, de franchir une ligne rouge entre un usage approprié et un usage inadapté. Quelque chose qui était bon jusque-là devient mauvais.

L'expression « abus dans l'Eglise » regroupe actuellement une réalité assez bien circonscrite :

- Il s'agit d'*abus de personnes en état de vulnérabilité*, à commencer par les *agressions sexuelles*.
- On lie ces délits et crimes à des *abus d'autorité*, de pouvoir. L'abus sexuel arrive généralement comme la dernière étape d'une suite d'abus qui commence par un abus de pouvoir.
- On reconnaît un *caractère systémique* à ces abus, le cléricalisme étant la racine principale. Cela signifie que ce n'est pas simplement l'erreur d'un membre, un faux pas, une sortie de route d'un individu mais c'est tout un système qui favorise l'émergence d'abus, on pourrait dire aussi une certaine culture de vie religieuse.
- Abuser, dans ce cadre, signifie aussi « *tromper, induire en erreur* » : l'objectif de l'institution, Eglise ou Congrégation, est dévoyé, falsifié puisque l'Évangile se présente comme une recherche de la vérité. Or dans le contexte des abus, l'Évangile, la foi, les sacrements, le charisme sont instrumentalisés pour tromper et détourner en faveur d'un profit malhonnête.

### B- Les différents types d'abus

Il y a différents types d'abus dans l'Eglise: l'abus sexuel est particulièrement grave dans sa matérialité et dans ses conséquences car il touche à l'intimité physique de la personne. Mais il est souvent l'étape ultime d'un enchaînement d'abus.

#### a. Abus de pouvoir

Ce sont les excès et les injustices dans l'usage du pouvoir. Il y a l'idée de *transgresser une limite considérée comme normale* (déborder de son périmètre d'exercice légitime).

### **b. Abus de conscience**

Il s'agit de contraindre des personnes à agir contre leur conscience ou les empêcher d'agir selon leur conscience (ex : obliger à un avortement). C'est l'atteinte à la liberté de conscience, à la liberté religieuse. La dimension de *contrainte de la pensée* est ici au premier plan.

### **c. Abus psychologique**

On désigne ici des mauvais traitements portant atteinte au bien-être psychologique d'une personne. Cela peut être le domaine du harcèlement. On entre dans la catégorie de *maltraitance psychique*.

### **d. Abus de confiance**

C'est profiter de la confiance d'une personne en lui causant dommage. On insiste ici sur la notion de *profit malhonnête*, par exemple financier.

### **e. Abus spirituel**

Cette catégorie mêle l'abus de confiance (chercher à tirer un profit malhonnête en trompant) et l'abus psychologique (maltraiter psychiquement) commis à l'égard de personnes manipulées et placées sous emprise dans leur recherche de sens et leur foi. Abuser spirituellement, c'est *égarer quelqu'un dans sa recherche de sens, de foi, de vérité* (C'est ce que la Vierge Marie attend de toi ). Cela peut aboutir à briser le dynamisme, la vitalité psychique et spirituelle des personnes victimes.

### **f. Abus physique**

Il s'agit de la *maltraitance physique* : coups, négligence de soins, carence alimentaire par exemple.

### **g. Abus sexuels**

C'est un *abus physique qui implique la zone sexuelle* qui va de la zone génitale aux zones érogènes (fesses et cuisses, poitrine , bouche) commis par violence ou contrainte. On fait la différence entre les délits et crimes selon la gravité de l'acte et les peines encourues.

#### ➤ **Délits**

C'est globalement ce que le droit français appelle *agressions sexuelles* : exhibitionnisme, voyeurisme, harcèlement sexuel, attouchements, caresses, sextorsion (chantage sexuel à la webcam), téléchargement ou visionnage d'images pornographiques d'un mineur... Le délit est aggravé (et les peines encourues plus lourdes) si l'auteur est un ascendant ou une personne ayant autorité sur la victime.

#### ➤ **Crimes**

Le *viol* est passible de la Cour d'Assises. Il peut être défini comme tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, y compris les actes bucco-génitaux , commis sur la personne d'autrui, par violence, contrainte, menace ou surprise. Désormais, en France, en dessous de 15 ans, le consentement de la personne mineure ne peut plus être invoqué (loi du 21 avril 2021).

## C- La qualification d'adulte vulnérable

Le terme d' « adulte vulnérable » est plus large que le seul cercle des personnes se trouvant en état de déficience physique ou psychique qui limite la capacité de compréhension ou de volonté. L'expression d'adulte vulnérable s'applique aussi à des **situations « à risque »** :

- pour toute personne qui se trouve soumise à une **proposition de nature sexuelle** dans le cadre d'une relation de hiérarchie, de soins, d'accompagnement spirituel ou d'emprise par exemple :
- à toute personne qui reçoit d'une autre **des soins corporels**, comme c'est le cas pour une sœur aînée ou malade ;
- à une personne qui reçoit d'une autre **une aide spirituelle**, comme c'est le cas par exemple de la relation d'accompagnement spirituel ; le risque est alors que l'accompagnateur ou l'accompagnatrice use de son influence ou de son autorité de manière non appropriée ;
- quand la relation entre deux personnes est marquée par **un pouvoir/autorité unilatéral(e)**, comme c'est le cas par exemple entre une formatrice et une postulante, une novice ou une professe temporaire ou une supérieure et une sœur de sa communauté ;
- quand un professionnel ou une personne exerçant un ministère ou faisant du bénévolat, se trouve dans une **position de pouvoir vis-à-vis d'un adulte vulnérable** ; le risque est alors d'abuser de cette position, y compris dans les hôtelleries de monastères.

Chacune de nous peut être une adulte vulnérable à des moments de sa vie ou se trouver face à des adultes vulnérables. On peut dire que l'abus commence quand la frontière de la liberté et de la volonté d'autrui est franchie.

## II- L'emprise et l'abus de pouvoir

Dans la question des abus, il y a un enjeu sémantique. Il importe d'utiliser le bon vocabulaire et de savoir de quoi on parle, pour ne pas accuser à tort et à travers de fautes graves non avérées, dont la simple évocation laisse des traces sur la réputation d'une personne. Dans l'incertitude, il vaut mieux utiliser des termes modérés comme « mainmise », plutôt que de recourir à l'emprise et à l'abus de pouvoir qui sont des notions très précises. Regardons-les de près.

### A- L'emprise

J'emprunte ici à Stéphane Joulain, Anne Lannegrasse et Isabelle Chartier Siben la description du phénomène de l'emprise. L'emprise est la mainmise par un individu sur la conscience, la pensée, le jugement, la volonté d'autrui. Et ce, par une succession de mensonges, de manipulations, d'affirmations plausibles. La victime devient un objet : c'est tout un être qui est atteint. De sujet, elle devient objet. La personne victime n'a pas d'emblée une fragilité particulière, au contraire elle manifeste souvent des qualités qui attirent la rapacité de celui qui va exercer son emprise. Isabelle Le Bourgeois rappelle que l'étymologie du terme emprise rappelle qu'elle est à la fois une **prise** (c'est la notion de proie qui fait de l'abuseur un prédateur) et une **entreprise** (un processus mis en place dans la durée, une stratégie patiemment déployée) où l'abuseur avance ses pions.

## **a. Le processus de l'emprise**

Comme un prédateur chasse sa proie, l'abuseur part en quête de sa victime et prépare son piège qui se déroule en trois étapes : séduction, dépendance, relation en montagnes russes.

### **i. Séduction (grooming)**

#### ➤ **Réponse aux attentes formulées ou implicites**

La proposition qui est faite par l'abuseur :

- est exactement adaptée aux attentes de la personne visée, l'abuseur va agir en miroir ou par mimétisme (ex : recherche de spiritualité ou d'épanouissement personnel)
- ou va exactement correspondre aux besoins de la personne à un moment précis de son existence (ex : soutien moral ou affectif).

#### ➤ **Mise en lumière de la personne victime**

La personne victime se sent valorisée par une sollicitude extrême ou une sollicitation extrême (ex : appels téléphoniques répétés). La personne se croit reconnue voire aimée pour ce qu'elle est. Elle a le sentiment de n'avoir jamais vécu pareille relation.

#### ➤ **Personnalité sociale irréprochable de l'abuseur**

Modèle de vertu, l'abuseur est souvent très apprécié, voire vénéré. Il peut fasciner et son entourage n'y voit que du feu.

### **ii. Dépendance (isolement, exclusivité)**

Un lien de dépendance se développe peu à peu et est renforcé par :

- Le partage de confidences, de secrets.
- L'isolement : la relation doit rester secrète, les amis doivent être éloignés.
- Le lien qui unit les deux personnes est qualifié par l'abuseur d'exceptionnel (« voulu par Dieu » « un chemin de sainteté »).
- Demande d'abandon immédiat des projets antérieurs (arrêt des études, vente d'une voiture : « *Fais vite, le Seigneur n'attend pas* »...).
- L'abuseur sollicite des promesses, des cadeaux.

La personne victime est maintenant « accro » à un système ou à une personne en particulier, tout en gardant une auto estime.

### **iii. Alternance valorisation/dévalorisation (yo-yo, montagnes russes)**

Peu à peu, des maltraitances vont s'immiscer dans cette ambiance de fausse harmonie. Une alternance de bientraitances et de maltraitances va faire perdre à la personne tous ses repères : ses repères cognitifs mais aussi ses repères émotionnels et ses repères spirituels. Cela passe par la multiplication de petites maltraitances (humiliations, moqueries, mensonges, promesses non tenues, chantage) ou par des maltraitances graves (insultes, coups et blessures, prescription abusive de psychotropes, agressions sexuelles) ou de crimes (viols...)

La personne ne sait plus où elle en est. Il lui est alors impossible de dire « *il est méchant ou il est destructeur* » car, soudain, il est gentil et respectueux. L'abuseur souffle le chaud et le froid. Du fait du caractère imprévisible de la relation, il n'y a pas d'adaptation possible. La personne n'y comprend plus rien et après un certain temps elle va abdiquer.

Ne pouvant plus se fier à elle-même, et comme elle a été préalablement séduite et mise sous dépendance, elle n'a plus la possibilité de se tourner vers une aide extérieure, elle va donc se fier entièrement à l'autre, à celui qui abuse d'elle en l'occurrence.

L'emprise va ainsi entraîner une perte, une dépossession de soi-même et un envahissement par l'autre ; c'est pourquoi l'abuseur va pouvoir faire ce qu'il veut de sa proie. **C'est le**

**principe du lavage de cerveau. Et, ce qui est à peine croyable, la victime va aller jusqu'à anticiper les désirs de l'abuseur. Cette étape aboutit à une dissociation, une perte d'identité, une dépersonnalisation.** L'abuseur l'enferme dans la honte et la culpabilité qui empêcheront la personne victime de parler et de se faire aider.

## **b. Qui peut être un abuseur et exercer son emprise ?**

L'abuseur est pervers, il prend plaisir à manipuler l'autre. Mais qu'est-ce qui lui permet de passer à l'acte ?

- Il a un **charisme particulier**, il fascine, il séduit, il est brillant. Il se sert de ces atouts pour aliéner d'autres. Il peut avoir un projet qui séduit. L'entourage est flatteur et aveuglé. Il peut être généreusement accueilli dans la communauté.
- Il a un **psychisme perturbé** qui lui donne une jouissance de l'asservissement d'autrui. Il utilise les autres pour satisfaire sa jouissance personnelle sans culpabilité.
- Ce qui fait marcher le pervers, c'est **l'envie de l'être de l'autre** (et non la jalousie de son avoir). Le pervers est inaffectif : il est incapable d'aimer. Alors, il envie les capacités à aimer de l'autre.
- **Les victimes sont confuses** dans leur capacité de penser, elles ne savent plus choisir. Elles perdent toute confiance en elles et vivent une désertification intérieure. Elles ont l'illusion qu'il suffit de s'en remettre à lui pour être comblées. Or, le propre du pervers, c'est d'être comme un vampire qui vide la victime. Ensuite, cela demande une reconstruction considérable pour les victimes : problèmes d'amnésie, de déni, de minimisation, d'hyperémotivité pour des détails et d'anesthésie sur des aspects essentiels, de grande fatigues, de maladies récurrentes, de dépression chronique.

Voyons à présent plus succinctement comment se caractérise l'abus de pouvoir.

## **B- L'abus de pouvoir**

- L'abus de pouvoir consiste à utiliser son pouvoir pour **obtenir des actes contraires à ce qu'autrui souhaite**. Bien sûr, cela amène à une réflexion profonde sur le vœu d'obéissance en vie religieuse où le consentement plénier peut s'avérer parfois difficile. Mais un vœu d'obéissance bien vécu se déploie sur un terrain de profonde liberté où le dialogue est possible. L'abus de pouvoir donne une impression de contrainte sans discussion possible jusqu'à l'abus de pouvoir.
- L'abus de pouvoir est souvent **accompagné de violence**, de coercition (physique ou verbale).
- Dans ce cadre, l'abuseur manifeste un trouble du caractère à type **d'hypertrophie de la volonté de puissance**. Elle peut s'exprimer de façon tranchante et froide ou sous forme de séduction chaleureuse.
- L'abus de pouvoir est une pathologie fréquente dans **les lieux clos** (comme le sont les communautés monastiques). Ce qui aide, c'est l'ouverture à un tiers et le regard d'un tiers extérieur.

## **C- Différences entre emprise et abus de pouvoir**

### ➤ **Violence et dissimulation**

La violence signe davantage l'abus de pouvoir, la dissimulation signe davantage la perversion de l'emprise.

### ➤ **Rapport au monde en vase clos**

L'abus de pouvoir utilise l'enfermement et l'emprise crée l'enfermement.

### ➤ **Rapport à la jouissance**

Il y a une jouissance dans l'emprise qu'il n'y a pas dans l'abus de pouvoir.

### ➤ **Ce qui est voulu de l'autre**

L'abus de pouvoir veut avoir quelque chose de l'autre (sa soumission par exemple).

L'emprise veut l'être de l'autre (c'est un processus de vampirisation psychique).

Emprise et abus de pouvoir peuvent se rencontrer dans la vie religieuse, et pas seulement de la part des supérieures. Si de telles déviations sont détectées chez une religieuse, il est sage et prudent de ne pas demander à cette religieuse le service de supérieure, même si elle semble avoir une autorité naturelle, car ce serait lui donner le champ libre pour exercer ses déviations, qu'elle en soit consciente ou pas. Emprise comme abus de pouvoir, rappelons-le, peuvent déboucher sur un abus sexuel.

## **III- Quand les dérives nous concernent**

Nous pouvons tomber, plus facilement que nous le croyons, du côté des abuseurs comme des abusées.

### **A- Quand le danger d'abuser nous menace**

Nous pouvons devenir des abuseurs par l'exercice d'une mainmise ordinaire qui se transforme en abus destructeur.

Nous sommes supposées être des sachantes, des personnes qui savent solutionner un problème. Les sœurs attendent de nous des réponses: nous recevons tantôt des compliments, tantôt des reproches. Nous sommes tour à tour celle qui est précieuse, celle qui soutient, celle qui déçoit et celle qui décidément ne comprend rien. Nous avons à être conscientes de ces phénomènes de transfert et de contre-transfert. Bref, je peux très subtilement rendre l'autre dépendante de moi par un lien, soit de gratitude, soit de ressentiment. Et l'abus commence.

### **B- Quand le risque d'être abusée nous assiège**

Chacune de nous a sa « zone gâchette » pour devenir abusée. Cette zone gâchette, c'est la faille qui me rend vulnérable. Je peux être plus ou moins sensible à la flatterie, à la reconnaissance, à l'affection, aux belles paroles ou aux regards admiratifs. C'est tout mon désir d'aimer et d'être aimée qui va rendre certaines surfaces de mon existence très sensibles. L'abuseur va détecter très vite, presque instinctuellement, ces zones de moindre résistance. Il est donc important de connaître ses propres zones de fragilité, de repérer les empreintes douloureuses de son histoire affective, comme autant de lieux de vulnérabilité. Car nous sommes traversées par des forces non identifiées qui nous meuvent à notre insu.

La relecture, l'accompagnement, la supervision permettent de faire émerger ces réalités complexes en nous, qui peuvent nous pousser à abuser ou à être abusées. Il est important d'identifier les dangers présents dans la relation avec nos sœurs, par exemple : projeter, séduire, trouver une solution à tout prix, aller vite, vouloir sauver ou au contraire rester en retrait. L'emprise, qu'elle soit physique, sexuelle, psychique, mentale ou spirituelle, passe toujours par l'effraction de l'intimité d'une personne.

## **IV- La question du for interne et du for externe**

### **A- Autorité et accompagnement spirituel**

Il est relativement simple de faire la différence entre accompagnatrice spirituelle et supérieure. Il l'est peut-être moins en ce qui concerne for interne et for externe. Ce qui est certain, c'est que le vœu d'obéissance n'a pas lieu d'être dans l'accompagnement spirituel. Le Canon C 630 rappelle qu'on est libre de changer de confesseur et d'accompagnateur mais pas de supérieure ! L'accompagnateur spirituel n'a aucune autorité pour exiger l'obéissance. Son rôle n'est que de conseil et il doit laisser à l'accompagnée toute sa liberté. A la discrétion du père spirituel doit correspondre la délicatesse de la supérieure qui ne posera pas de questions intrusives. On encourage donc l'ouverture de cœur envers la supérieure (concernée par le vœu d'obéissance) tout en respectant l'intimité de la conscience. On encourage la docilité envers l'accompagnateur spirituel (qui, lui, n'est pas concerné par le vœu d'obéissance : je ne suis pas tenue d'obéir à mon accompagnateur spirituel).

### **B- For interne et for externe**

Le for fait allusion à la place publique (le forum) où la justice était rendue. C'est donc un terme juridique qui désigne une instance où se trouve prononcé un jugement (le jugement de la conscience pour ce qui est du for interne et le tribunal des hommes pour le for externe). Historiquement, le contexte était celui de l'admission des séminaristes à l'ordination.

**Le for interne correspond à la conscience** dont on peut s'ouvrir avec son accompagnateur spirituel. C'est le lieu où la personne assume intérieurement et librement l'appel qu'elle a reçu. Le for interne est un lieu de responsabilisation de la personne par rapport à sa vocation.

**Le for externe concerne l'autorité** qui appelle à un engagement : la supérieure, un Conseil, un Chapitre. Il s'appuie sur **ce qui est visible du comportement** et il se garde de susciter des confidences qui pourraient gêner ensuite la liberté de la personne. En effet, la discipline du secret absolu entoure le for interne (C 220 « Il n'est permis à personne [...] de violer le droit de quiconque à préserver son intimité »)

Mais attention, for interne et for externe ne se distinguent pas d'abord par leur objet, leur contenu : une sœur peut être amenée à parler du vœu de chasteté avec sa supérieure et avec son accompagnatrice. Avec la supérieure, elle parlera peut-être de relations communautaires qui paraissent ambiguës et rendent difficile l'exercice de son service au quotidien. Avec l'accompagnatrice, elle pourra évoquer comment une certaine relation communautaire vient raviver un traumatisme de l'enfance et comment cela la met actuellement très mal à l'aise, dans un contexte d'homosexualité latente. On peut parler des mêmes sujets mais sous un rapport très différent, selon qu'il s'agit du for externe ou du for interne.

## **C- La question de l'admission aux vœux**

Par analogie à ce qui se passe dans un séminaire sulpicien, on pourrait dire que l'autorité du for externe réside dans le Chapitre où la sœur qui connaît des éléments du for interne (parce qu'elle est accompagnatrice ou formatrice) se taira.

Pour prendre la décision au sujet de l'admission de quelqu'un aux vœux, le for externe (le Chapitre) n'a pas à tout savoir sur la personne. Il doit s'assurer de connaissances suffisantes pour porter un jugement mais il doit renoncer à un supposé savoir « total » sur celle qui se présente aux vœux. Le for externe fait confiance à ce qui se passe au for interne : que la candidate a fait un véritable discernement spirituel.

Bien sûr, dans l'admission aux vœux, il y a toujours un angle mort qui correspond à la liberté de la candidate de donner à connaître d'elle-même tel aspect et non tel autre. Cet angle mort peut être perçu comme la protection de son intimité. Rappelons ici le Canon 630§5 : « les membres iront avec confiance à leurs supérieurs auxquels ils pourront s'ouvrir librement et spontanément. Cependant, il est interdit aux supérieurs de les induire de quelque manière que ce soit à leur faire l'ouverture de leur conscience. »

On prend toujours un risque quand on appelle quelqu'un à la profession et fondamentalement, ce risque c'est celui de la confiance. Cela veut dire aussi qu'il faut savoir être vigilante dans le discernement de comportements et d'attitudes pour estimer si cela est compatible avec le style de vie de la communauté ou du monastère.

## **V- La question de la prévention des abus**

### **A- Repenser le cadre institutionnel**

Pour lutter contre les dérives propres à l'autorité et à l'obéissance, il faut nous interroger sur notre cadre institutionnel. Comment construire **un cadre de vie sain** où les dysfonctionnements peuvent être dits, où la parole est libre ? Il est important de pouvoir s'ouvrir à des intervenants extérieurs. Tout univers clos est un bouillon de culture pour l'abus. Il y a des risques d'emprise ordinaire. On a tous des traits de petite emprise. C'est important de se faire superviser régulièrement, spirituellement et psychologiquement, surtout si on est en situation de responsabilité.

### **B- Comment mieux lutter contre les abus ?**

#### **a. Mesures de prévention**

Il faut veiller à créer des **environnements sûrs pour les religieuses** pour qu'elles ne soient pas victimes d'abuseurs.

#### **b. Mesures d'intervention**

Il s'agit de **définir des protocoles** s'appliquant en cas d'abus : protection des enfants et des adultes vulnérables (procédures à mettre en place au cas où une sœur serait accusée d'agression ou victime d'abus).



### c. Mesures d'éducation

Il est important de **parfaire la formation des religieuses** sur ces questions d'abus.

### d. Quelques repères

Quelques repères peuvent être donnés aux religieuses :

- Vous refusez de pénétrer dans la chambre d'un prêtre ou d'un accompagnateur spirituel.
- Vous-même, vous ne recevez pas dans votre chambre.
- Vous veillez à la visibilité (au besoin par une porte vitrée) et à l'éclairage suffisant des parloirs où ont lieu les entretiens.
- Vous refusez tout contact corporel, toute conversation ou toute relation qui vous paraissent équivoques. Il convient de rester vigilante face à des comportements de séduction (paroles flatteuses, cadeaux...)

Si vous avez des doutes ou des questions, si vous vous sentez troublée, vous en parlez à une personne de confiance : ami(e), personne de votre communauté, en accompagnement, des supérieures.

### Conclusion

En conclusion, la question des abus, en particulier liés aux dérives de l'autorité et de l'obéissance doit nous inviter à une vigilance extrême dans la manière d'exercer l'autorité et de demander l'obéissance. Nous avons parfois à protéger nos sœurs d'elles-mêmes quand elles renonceraient trop vite à leur liberté et leur esprit critique. Il nous faut aussi être attentives à ne pas créer de relations de dépendance. Notre responsabilité de religieuses et de supérieures est de faire de nos congrégations, de nos monastères des **maisons sûres** pour nos membres et pour les personnes qui y viennent. Que le Seigneur nous inspire dans cette mission !

Sr Anne Chapell, sscj  
 Lourdes 16 novembre 2022

### *Sources*

- *Mme Anne Lannegrasse*
- *Dr Isabelle Chartier-Siben*
- *Père Achille Mestre*
- *Père Stéphane Joulain*
- *Sr Isabelle Le Bourgeois*
- *Mme Marie-Jo Thiel*
- *Don Dysmas de Lassus*
- *Documents CORREF « Vie religieuse et liberté »*
- ...